



Droit de visite et jour férié

Par **rosee**, le **09/11/2011** à **16:58**

Bonjour,

dans le jugement le jaf donner un droit de visite et d'hébergement au père les 2ème et 4ème week end du vendredi soir au dimanche soir.

et la clause habituelle sur les fériés qui précèdent ou suivent le dvh, lesquels sont à intégrer dans le dvh.

en ce qui concerne le férié du vendredi 11/11/2011, il appartient donc en entier au père, c'est clair. mais est-ce que la clause des fériés induit également qu'il faut rajouter le jeudi 10/11 au soir à son dvh légal ?

merci de votre réponse avisée.

Par **corimaa**, le **09/11/2011** à **17:33**

Si les we sont par exemple la veille du we de 19h à 19h dernier jour du we, alors on peut en conclure qu'il faut que le père ait l'enfant la veille du jour ferie 19h à la fin du we 19h

Après, c'est mon interpretation.

Par **rosee**, le **09/11/2011** à **20:49**

merci de ta réponse mais je ne sais pas si on peut considerer le vendredi soir comme étant la

veille du week.....

en fait le ferie tombe le même jour que son dvh, donc j'en ai déduis qu'il pouvait les prendre à l'heure qu'il voulait ce même jour sans avoir à attendre le soir comme le prévoit la décision du jaf, mais je ne vois pas pourquoi cela lui permettrait d'ouvrir droit à dvh un jour avant le férié, soit le jeudi soir..... qu'en penses tu?

Par **corimaa**, le **09/11/2011 à 23:13**

En fait, j'en deduit que le vendredi soir, c'est la veille du we, donc le jeudi soir sera la veille du jour férié et donc du grand we.

Et puis si vous me demandez vraiment ce que j'en pense, en tant que maman dont la fille allait en we chez son père, et bien s'ils pouvaient profiter tous les deux d'un grand we et qu'elle parte un jour plus tot, cela ne m'a jamais derangé car ça faisait vraiment plaisir à ma fille d'aller un jour de plus chez son père.

C'est comme ça que j'ai toujours fonctionné, nous avons la chance et la joie d'avoir nos enfants avec nous, mais le père aussi aime son enfant et souffre de son absence. Un père, ce n'est pas juste pour payer la pension, c'est un homme qui a besoin de voir grandir son enfant, et l'enfant a besoin de voir son père. Alors quand on a compris ça, un ou deux jours de plus de temps en temps avec papa, il est où le problème, ça gene qui, si l'enfant est heureux :)

Par **corimaa**, le **09/11/2011 à 23:15**

[citation]merci de ta réponse mais [fluo]je ne sais pas si on peut considerer le vendredi soir comme étant la veille du week[/fluo]..... [/citation]

Le week end, c'est le samedi et le dimanche, donc logiquement, le vendredi est bien la veille du week end ;)

Par **mimi493**, le **10/11/2011 à 01:48**

Faites simple : relisez le jugement

Par **rosee**, le **10/11/2011 à 10:26**

bonjour à tous,

pour faire simple, je vais faire simple:

1. c'est moi qui paye une pension alimentaire à monsieur car il refuse de travailler et donc en conséquence n'est redevable d'aucune pension alimentaire pour les enfants.
2. il refuse de communiquer avec moi depuis le mois d'aout, de répondre au tél, de retirer mes recommandés (ou ceux de mon avocat) et décide donc seul sans m'en avertir des jours et

horaires où il veut prendre les enfants, y compris durant mes horaires de travail tout en m'interdisant de les mettre à la crèche ou au centre de loisirs!!!

3. il se trompe régulièrement sur ses droits légaux de dvh créant des complications avec les différentes structures de garde et école (il les a même oublié certains week end)

4. il porte plainte contre moi y compris lorsqu'il ne respecte pas les modalités de la décision de justice en cours (ce qui a été confirmé par retour de traitement de ses plaintes)

5. même quand je lui dis ok sur le jour et l'heure qu'il demande, il trouve le moyen de m'insulter et de changer à la dernière minute ses dvh

6. mon objectif n'est pas de priver mes enfants du contact avec son père, car j'ai été vraiment très souple en la matière, en changeant l'horaire de natation des enfants puisque le père voulait les récupérer plus tôt le vendredi soir, en changeant mes horaires de travail du vendredi pour pouvoir venir les récupérer à la sortie d'école et les remettre au père tous les soirs à 17h devant le commissariat de police, en les lui donnant pour la toussaint alors qu'il n'avait pas respecté les délais de prévenance, mais au bout d'un moment, je crois qu'il faut aussi que lui respecte les décisions de justice et n'utilise pas les enfants pour perturber ma vie perso et professionnelle ainsi que l'organisation de toutes les structures de garde et d'école qui eux aussi ont des droits et des exigences en terme de fonctionnement. et puis surtout, essayer de préserver l'intérêt des enfants, car vouloir à tout prix m'empêcher de pouvoir lui remettre les enfants car il refuse de me dire le jour où l'horaire où il veut les prendre (pour pouvoir avoir une raison de plus de porter plainte) ou de mettre des contraintes horaires qui obligent les enfants à aller dans des structures de gardes pour moins d'une heure....

d'ailleurs, comme il n'est jamais d'accord avec moi quelques soient les horaires donnés, il est venu à 16h45 chercher directement les enfants à l'école au lieu de 17h devant le commissariat!!!!!!!!!!

et pour moi le jugement est clair: les fériés ok c'est pour lui et rien marqué pour la veille des fériés.

alors si quelqu'un à quelques idées pour arriver à résoudre ou améliorer cette situation complètement folle, je prends. moi, j'en suis arrivée à me dire qu'il va falloir (même si ce n'est ni dans mon intérêt ni dans celui des enfants, que je respecte toutes les modalités de la décision du jaf et que je ne m'en écarte jamais quitte à devoir porter plainte s'il ne les respecte pas, car ce type de fonctionnement ne peut être bénéfique pour personne ni à court terme ni à long terme

nb: je précise que je lui ai déjà proposé d'avoir recours à une médiation familiale et il a refusé tout net. je n'ai donc plus d'idée en la matière.....

Par **corimaa**, le **10/11/2011** à **17:37**

Bonsoir, bon... ben expliquez comme ça, c'est sur que faire plus conciliante que vous ce serait difficile.

Mimi493 va passer par là pour vous donner de bonnes astuces pour qu'il ne vous promène plus comme ça vous et les enfants

Bon courage